

Edito



Par définition, une association cherche souvent, toujours, à dépenser le minimum d'argent pour permettre la réalisation d'un maximum de projets.

L'APC, fidèle à ce principe de base, a choisi lors de son dernier CA du mois de février 2009 de proposer aux clubs rhodaniens un support d'information utile, agréable, économique et disponible à tout moment.

Cette idée qui se veut différente de ce qui se fait, se veut par la même occasion complémentaire de tout ce qui existe et qui est mis à disposition des clubs.

Reste le volet économique : comment proposer gratuitement et sans engagement ce support de communication ?

Dans ses efforts de faciliter la mission des clubs, notre District, via la Ligue Rhône Alpes, elle-même inspirée par les instances nationales, a choisi de doter tous les clubs du matériel informatique.

Nous nous rappelons tous, les recommandations et parfois même les colères du président du District ; Charles Cherblanc et de l'ex président de l'APC ; Arsène Meyer pour inciter les clubs à s'en équiper.

Nous considérons aujourd'hui que la totalité du district du Rhône dispose de cet outil informatique qui, oh bonheur, permet à notre projet de support informationnel d'exister sans coûter le moindre sous à nos adhérents, ni à l'ensemble des clubs à qui nous l'offrons par la même occasion même s'ils ne sont pas encore membre de l'APC : ***nous ne discriminerons jamais nos clubs par les critères d'adhésion ou de non adhésion ; l'APC est au service de tous, sauf pour ce qui impliquerait des investissements financiers de la part de l'APC telle que l'assistance juridique par exemple.***

Aussi, APC Actualités vous sera acheminé tous les mois par la voix électronique sur l'adresse de votre club. Il est sous format PDF. Nous ne pensons pas utile de vous redonner le site de téléchargement d'Acrobat pour ouvrir ce format de fichier car, certainement, tous les PC de la planète en sont équipés.

En contre partie, adhérents ou pas, nous vous demandons de prendre contact avec l'APC pour l'informer régulièrement de vos besoins et propositions. Vous pouvez également lui communiquer des contributions à publier, à condition qu'elles cadrent avec notre ligne éditoriale qui s'inspire du mot de notre président : « (...) *agir non pas contre telle ou telle instance, mais avec tout ceux qui veulent et doivent nous écouter, épauler, reconnaître et faire avec nous(...)* »

APC actualités n'est pas un magazine people. Il ne sera pas non plus un torchon où l'on crache son venin, attaque ses adversaires et dénigre les officiels.

APC actualités sera porteur d'info pratiques, d'actualité et de prises de position constructives pour faire de notre APC une instance dynamique et pourquoi pas la plus grande de France à l'instar de notre District.



Saïd Intidam

... et si grand District rimait avec grande APC !

Cher président, cher collègue et ami.

Il va sans dire que notre responsabilité n'est pas reconnue à sa juste valeur : plus on nous responsabilise, moins on nous reconnaît.

Depuis sa fondation, l'APC ne cesse de le répéter : *Nous, présidents de clubs, devons nous organiser pour que nous retrouvions le statut qui est le nôtre, et l'APC se donne pour mission de nous fédérer pour avoir le poids qui est le nôtre, pour ré expliquer et faire admettre à tous cette évidence si simple que tout le monde oublie : sans président pas de football*

A : les clubs tournent parce que les présidents acceptent la charge de cette responsabilité sportive et civile.

B : les officiels, les arbitres et les joueurs existent parce que les présidents ont accepté la charge de faire tourner les clubs sans lesquels aucune des instances citées n'aurait existé.

C : les instances footballistiques existent au nom des présidents qui les font élire, mais qu'elles oublient de suite, faisant du président une voix certes, mais une simple voix électorale et non de concertation.

D : les présidents sont bons pour être auditionnés, pour faire les chèques, pour signer les licences et mutations, pour organiser et faire office de transport... voire même pour faire de la prison puisqu'ils sont responsables du point de vue civil, mais cessent d'être bons lorsqu'ils ont besoin d'être reconnus dans leur fonction.

A ce jour, nous ne disposons pas même d'une licence PRESIDENT comme si nous étions des pestiférés du foot !!!

Les présidents semblent parfois demander la charité lorsqu'ils se déplacent en Ligue, au District ou au Groupement tellement ils ont intégré cet état de fait : nous sommes corvéables à merci, méconnus, rabaisés, délaissés dans nos clubs sans considération aucune. Combien d'heures passes tu cher ami dans ton club (Lundi ? mardi ? Mercredi ? Jeudi ? Vendredi ?) Et les Samedis et Dimanches ? Combien d'heures passes-tu à l'extérieur, au District, au Groupement, à l'APC si tu en es membres ?

Nous sommes certes des bénévoles comme tout ceux qui font tourner la planète foot amateur, mais à cette nuance près : nous sommes souvent et parfois entendus avec beaucoup de méfiance et de dédain alors que sans nous, rien ne peut exister.

L'APC propose d'agir non pas contre telle ou telle instance, mais avec tout ceux qui veulent et doivent nous écouter, épauler, reconnaître et faire avec nous. Nous nous proposons de nous fédérer pour avoir le poids requis afin de peser dans les décisions qui mettent en jeu notre mission. Cessons de dire amen à tout ce qui se fait en notre nom sans nous demander notre avis.

Nous avons la chance d'évoluer dans l'un des plus grands districts de France si ce n'est le plus grand. Saisissons-la.

Organisons nous pour devenir la plus grande Association des Présidents de Club de France pour changer tous ce qui nous concerne et nous implique.

Je te propose de rejoindre l'APC du Rhône si ce n'est pas encore fait.

La cotisation que ton club doit prendre en charge pour te permettre de réaliser ta mission sereinement et avec l'aide des autres présidents, ces 70€ ne sont même pas l'équivalent du millième des risques que tu encours au nom de ton club, à moins qu'une imprimante jet d'encre soit plus importante que le président !

Mais ceci est aussi un choix.

Tordu certes, mais un choix.

Yves Encrenaz
Président



Le degré Zéro de l'intelligence

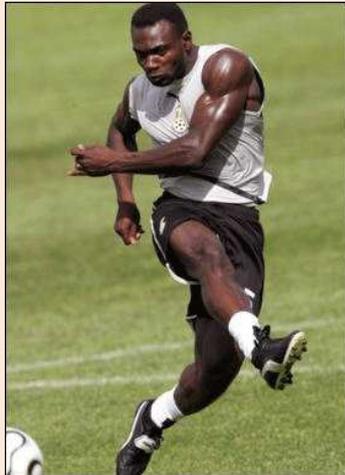
Quand, la lâcheté se conjugue avec, la bêtise, la médiocrité et l'insolence, elle débouche sur ... un carton rouge. Autrement dit ; on cartonne la victime. C'est arrivé à un certain nombre de joueurs de notre département.

Résumons :

Un énergomène profère des insultes racistes à l'attention d'un joueur (Blanc, Black, Beur peu importe) dans le but de le déstabiliser. L'arbitre n'entend rien **P'tête ben que oui, P'tête ben que non**, va savoir... Le Délégué non plus !!!

Le joueur « pète les plombs. Il rentre dans le cercle infernal de l'échange verbal, voire même parfois gestuel et hop... aux vestiaires.

Après Ouaddou, c'est au tour John Mensah de passer par la case rouge. Erreur de casting ! Il a même pensé quitter Lyon et mettre fin à sa carrière comme l'a annoncé son avocat sur le site de l'OL, relayé par France Info. Mais suite à cette erreur de casting, on peut légitimement se poser cette question grave qui demeure sans réponse :



Quand les arbitres deviendront courageux et arrêteront une rencontre pour cause de racisme ?

Monsieur Parent. Monsieur Le Franc, vous avez déjà réussi à remettre l'arbitrage rhodanien sur ses pieds, donnez lui une tête qui ne réagit pas uniquement en termes de règles de jeux, quoique celle d'arrêter un match pour cause d'insultes racistes en fasse partie, mais une tête courageuse et réfléchie qui va de l'avant, dirige nos compétitions dans un esprit citoyen en plus du sportif.

L'APC du Rhône est solidaire de John Mensah.

Elle ne manquera aucune occasion pour dénoncer les actes, gestes et insultes discriminatoires quelles qu'en soient les origines et quelles qu'en soient les victimes. Elle appelle les présidents à la vigilance et les incite à la tenir informée et à informer la commission de discipline de notre district.

On ne peut pas s'empêcher de penser à l'histoire de cette vieille dame qui se plaignait d'avoir été placée à côté d'une jeune noire. Devant le discours abject de la plaignante, l'hôtesse de l'air s'en alla chercher conseil auprès du commandant du bord.

Au bout de quelques minutes, elle revint demander à la jeune noire de se lever. La vieille dame esquissa un sourire malsain et narquois. L'hôtesse s'adressa alors à la jeune noire en disant :

- Mademoiselle, le commandant a jugé qu'il n'était pas normal de vous laisser vous assoir à côté de cette dame. Il vous propose de continuer gracieusement votre vol en classe affaires.

Les discriminations, que ce soit par la race, le sexe, l'handicap, la couleur ou la religion... sont des actes répréhensibles par la morale et par la loi. C'est tout à notre honneur de les dénoncer, les condamner et faire de sorte que cela ne se reproduise pas.

Ne banalisons pas le racisme par notre silence et notre passivité.

L'APC se donne pour entre autres objectifs de vulgariser les textes et les rendre accessibles aux présidents et dirigeants des clubs sans pour autant remplacer les textes et règlements qui doivent être lus, connus et respectés. Aussi, et dans un souci de clarté, nous vous proposons un premier module qui répond aux besoins de notre actualité :

INTEMPERIES

Reportez vous aux indications dans l'annuaire.

Si pour une raison ou une autre vous avez besoin d'un complément d'information, contactez nos correspondants dans les coordonnées se trouvent sur notre site. : <http://www.apcrhone.fr/membres.html>



Terrain impraticable

annuaire 2008/2009 - Pages 105 & 106 - Article 18

Arrêté municipal décidé par le maire



L'arrêté est affiché à l'entrée du stade



La mairie ou/et le club le font parvenir au District avant le vendredi 15h00



1° : l'arrêté municipal est à envoyer au DR 48h avant le coup d'envoi, et ce jusqu'à vendredi 15h00

2° : A défaut, le Délégué de secteur a jusqu'à 4 heures avant le coup d'envoi pour prendre une décision.

3° : Ensuite seul l'arbitre est habilité à donner ou non le coup d'envoi

une chaîne de compétences à votre service



Terrain impraticable

annuaire 2008/2009 - Pages 105 & 106 - Article 18

Sachez que selon votre groupement, vous pouvez solliciter votre délégué de secteur



Beaujolais	Brenne	Dombes-Saône	Lyon-Villeurbanne	Vallée du Rhône
Bernard Boisset 06 75 37 61 30	Roger Richard 06 11 17 77 89	Arsène Meyer 06 09 58 38 82	Christian Bourlioux 06 30 95 35 72	Charles Boulogne 06 81 76 10 01
Jean Vaisnière 06 81 99 41 96	Bruno Camponne 06 17 87 11 98	Bernard Courrier 06 80 54 39 77	Isaac Kouidri 06 63 16 14 19	René Abato 04 78 75 62 12
Denis Puissant 06 82 89 17 68	Gabriel Sauzet 04 78 50 71 23	Bernard Boisset 06 75 37 61 30	Pierre Ranaldi 06 20 82 92 52	François Lopez 06 08 49 24 10

une chaîne de compétences à votre service

Vous avez assisté à un geste de fair-play et l'avez pris en photo ? Nous en sommes preneurs.

COMITE DE REDACTION

Editeur	APC du Rhône ☎ 06 80 54 39 77
Directeur de Publication	Yves Encrenaz ☎ 06 16 60 81 42
Rédacteur en Chef	Saïd Intidam ☎ 06 61 54 31 85
Secrétaire de rédaction	Bernard Courrier ☎ 06 80 54 39 77
Reporter Photographe	Mario Direzze ☎ 06 82 18 75 18
Infographie & mise en Page	Saïd Intidam ☎ 06 61 54 31 85